

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2020**

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Fabien ACKER, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Fabrice FISCHER, Éric HUBERT, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO.

**Membres absents excusés** : Monsieur Christophe BUSCHE donne procuration à Monsieur Christophe HECKMANN ;

Monsieur José POZUELO donne procuration à Monsieur Eric HUBERT.

Madame Sylvie CULLMANN donne procuration à Monsieur Christian KLIPFEL

Madame Véronique PHILIPPS donne procuration à Madame Lucienne HAAS

**Membres absents** : Mme Céline GEFROY

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 08 janvier 2020 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mardi 31 décembre 2019, avec comme ordre du jour :

### **Ordre du jour** :

#### **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

#### **2. STRATEGIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS**

- Proposition d'un cahier des charges

#### **3. PROJETS ET TRAVAUX**

- Maison des associations
  - Avenant
- Mise en concurrence pour la création du square du Froeschwillerbach

#### **4. AFFAIRES CULTURELLES**

- Bilan des festivités de Noël

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

- Heures de dimanche lors des 4 week-end de Noël
- Modification de la délibération 2019-150 relatif à la création du poste d'apprenti

#### **6. URBANISME**

- Projet de vente des biens sis 12, rue de la Bergerie

- Projet du pôle de santé et de services : proposition pour l'achat de la parcelle section 1 n°29
- Information sur les DIA

#### **7. AFFAIRES FINANCIERES**

- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- Reversement au CCAS de Soultz-sous-Forêts de la part des concessions de cimetière
- Lauréats fleurissement 2019 : complément de la délibération 2019-133
- Concours local des illuminations de Noël et des plus belles vitrines des commerces 2019 : communication du palmarès

#### **8. DIVERS**

- Recensement de la population par l'INSEE : communication des chiffres de la population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal.

### **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- [Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2019](#)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Fabrice Fischer et Jean-Michel Stephan)

**APPROUVE** le compte-rendu du 04 décembre 2019

- [Réunions, rencontres et manifestations](#)

#### **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 04 décembre 2019**

##### **05.12.2019**

- Rencontre avec le propriétaire du 37 rue de Lobsann pour débloquer la situation
- AG de l'ASSALINE

##### **06.12.2019**

- Fête de Noël du RAM à l'annexe de la mairie

##### **07.12.2019**

- Fête de Noël du HBCSK
- Exposition avicole

### **08.12.2019**

- 110 ans du théâtre Saint Nicolas

### **10.12.2019**

- Fête de Noël des écoles
- Choix du MOE pour la liaison cyclo-piétonne Soultz-Lobsann sous l'égide des comcom de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt
- Bureau comcom

### **11.12.2019**

- Comité Directeur de l'OTI – budget
- Réunion du SMICTOM : accès limité aux déchetteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, 20 entrées avec un badge, à partir de la 21<sup>ème</sup> il en coûtera 5€ par visite

### **12.12.2019**

- Séance de formation pour la gestion des transpondeurs ; ils sont maintenant en passe d'être installés au niveau du complexe sportif
- Repas de Noël de l'association des cigognes de l'Outre-Forêt
- Comité de pilotage Plan vélo à Wissembourg : confirmation de l'axe Wissembourg – Soultz
- Rencontre avec la Société EDSL : entretien sur les conditions de faisabilité d'un terrain de football synthétique
- Comité syndical PETR : débat sur le PADD dans le cadre de la révision du SCOTAN avec, notamment, la validation de l'arc urbain Soultz-Betschdorf-Hatten, et orientations budgétaires

### **13.12.2019**

- Signature de l'acte d'achat par l'EPF Alsace de la propriété SCHNEIDER

### **14.12.2019**

- Fête de Noël de l'EHPAD du Soutzterland

### **16.12.2019**

- Interview de lancement de l'opération plus beau village sur France Bleu ; il a été suivi des entretiens tout au long de la semaine avec les acteurs que nous avons suggérés

### **17.12.2019**

- Relance auprès de l'ATIP de nos dossiers de modification du PLU
- Conseil d'orientation du Soultzerland : en 2019 le prix à la journée était de 62,16 € hébergement + 5,21 € dépendance = 67,26 € ; en 2019 il y a eu un important turn-over de résidents suite à de nombreux décès ce qui a amené à élargir quelque peu le périmètre d'admission, mais 16 sur 19 admissions sont tout de même issues de localités proches ; la fondation Partage et Vie, gestionnaire de l'établissement, continue également à investir dans les équipements pour améliorer constamment le fonctionnement.
- Assemblée générale de l'office du tourisme de l'Outre Forêt : décision de dissolution

### **18.12.2019**

- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble du 2 rue du Frohnacker : point à l'ordre du jour
- Rencontre avec IDVERDE : entretien sur les conditions de faisabilité d'un terrain de football synthétique
- Conseil communautaire : validation de la convention entre la DRFIP et la comcom ; approbation des modifications du PLU de Surbourg ; adhésion de la comcom au dispositif du département pour le patrimoine bâti, ce qui veut aussi dire arrêt du subventionnement des ravalement de façades (le nouveau dispositif est plus complet et cible plus particulièrement les maisons de caractère) ; arrêt du dispositif SAP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (la partie ouest du territoire est moins touchée car l'ABRAPA est très présente ; enjeu financier de 50.000 € par an) ; maintien, pour le moment de l'aide aux repas ABRAPA ; arrêt de la coopération « en direct » avec l'OTI de Haguenau, à charge pour l'OTI Alsace Verte de reprendre le flambeau.

### **19.12.2019**

- Rencontre avec une personne intéressée par la propriété 12 rue de la Bergerie ; point à l'ordre du jour
- Réunion TERRITOIRE 1870 : lancement des manifestations le 23 janvier à 19 heures au château de Froeschwiller

### **20.12.2019**

- Signature des conventions entre la DRFIP et la comcom d'une part, la DRFIP et la commune d'autre part
- Réunion de lancement de la MOE pour le lotissement de Hohwiller
- Rencontre avec les notaires concernant les parkings au sein du quartier tertiaire
- Concert de l'école maternelle
- Jury des illuminations : point à l'ordre du jour

### **29.12.2019**

- Cérémonie de départ du Pasteur Krebs

### **30.12.2019**

- Rencontre avec deux jeunes qui proposent la construction d'un skate parc au Bruehl : à intégrer dans la stratégie d'équipements sportifs et de loisirs

#### **04.01.2020**

- La galette des sapeurs-pompiers

#### **05.01.2020**

- Concert du Nouvel An à La Saline : une centaine de spectateurs

#### **06.01.2020**

- Vœux de la municipalité de Wissembourg

### **POINT 2 : STRATEGIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS**

#### **- Proposition d'un cahier des charges**

Dans le cadre de la stratégie de développement des équipements sportifs et associatifs, il est proposé au conseil municipal d'examiner un cahier des charges portant sur la politique sportive et associative globale à destination d'un cabinet conseil.

Ce dernier comporte trois chapitres, à savoir, l'un sur les résultats attendus et les problématiques, l'autre sur les livrables et un dernier point sur le développement d'une stratégie globale de mobilisation des différents publics.

Un second cahier des charges a été examiné, portant sur un appel à candidature, pour un maître d'œuvre dans le cadre du projet de restructuration du stade de football et de ses annexes. Il s'agit d'une première opération anticipant, tout en s'inscrivant dans la politique sportive et associative globale, et qui est mise en œuvre compte tenu de l'état du terrain annexe qui ne permet plus une utilisation sécurisée de l'équipement.

**Le contenu et les décisions se rapportant à ces deux cahiers des charges, ainsi que la décision de solliciter le soutien de la DETR, font l'objet de l'annexe au point 2 jointe au présent compte-rendu**

### **POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX**

#### **- Maison des associations**

- Avenant modification n°2 du lot 07 – Habillage Zinc / Zinguerie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 9 octobre 2018 pour un montant de 51 547.16€ HT avec l'entreprise OLLAND pour le lot 07 « Habillage Zinc / Zinguerie » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**VU** la modification n°1 pour une moins-value de 673.17€ HT ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour la fourniture et la pose de 40m<sup>2</sup> d'habillage de sous face en panneaux trois plis avec revêtement extérieur en mélèze. La plus-value est de 3 600.00€ HT ;

**CONSIDERANT** que les modifications cumulées induisent une augmentation de 5.68% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°2 du lot 07 pour un montant de 3 600.00€ HT
- **AUTORISE M.** le Maire à signer l'avenant au marché initial

- **Mise en concurrence pour la création du square du Froeschwillerbach**

Dans le cadre de la création du square du Froeschwillerbach, concernant l'aménagement de ce dernier, un appel à candidature a été publié. Deux entreprises ont répondu à ce dernier. Il s'agit de l'entreprise JARDINS GOTTRI Rémy et de l'entreprise THIERRY MULLER S.A.S. Les deux projets répondent dans leur forme et sur le fond au cahier des charges qui leur avait été soumis.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner les deux projets et de définir la tendance souhaitée, Monsieur le Maire rappelle au conseil que 500 euros de dédommagement seront versés au candidat non retenu.

Après débat, le conseil municipal, souhaite organiser une réunion de travail pour examiner les projets car il souhaite demander l'application de la procédure de dialogue compétitif en demandant des modifications sur les projets pour les ajuster aux besoins et définir un cahier des charges précis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le renvoi du projet en commission de travail
- **DEMANDE** l'application de la procédure de dialogue compétitif

#### **POINT 4 : AFFAIRES CULTURELLES**

- **Bilan des festivités de Noël**

Un bilan exhaustif est en cours de rédaction par la directrice de La Saline.

Un premier aperçu, basé sur fréquentation de la patinoire, 1 436 personnes sur les 4 week-ends, est un indicateur très favorable qui laisse penser que la fréquentation globale a été très bonne, malgré la météo.

Monsieur le Maire expose que le Forum et la patinoire ont été mis en valeur par les illuminations, tout comme le kiosque qui est devenu un élément central du marché de Noël. Le bistro du 19<sup>ième</sup> est une très belle réalisation qui a démontré la nécessité d'avoir un lieu pour que les personnes puissent s'installer un instant.

A Hohwiller, l'exposition des boules de Meisenthal et du travail du bois, ont amené 676 visiteurs sur les 4 week-end, ce qui est une très belle fréquentation comparé à ce que nous avons connu pour des expositions du même type dans la salle voûtée.

## **POINT 5 : RESSOURCES HUMAINES**

### - Heures de dimanche lors du 11 novembre et des 4 week-end de Noël

Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre et des festivités de Noël, il est proposé au conseil municipal de valider les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les agents :

Heures de dimanches : manifestations autour de Noël

### **Sur le bulletin de paie de janvier 2020**

#### **Service Général :**

##### Heures supplémentaires de dimanche :

Gorsy Adeline            11h30

#### **Service Culturel:**

##### Heures supplémentaires de dimanche :

Keller Emilie            36h15

Schmitt Thibaut        25h30

Maurer Sabine            27h55

##### Heures complémentaires de dimanche

Kocher Patricia    16h30

#### **Service technique :**

##### Heures supplémentaires de dimanche et jour férié

##### 11 Novembre 2019

Billmann Christian    4h

Jung Jean-Yves        4h

##### Manifestations autour de Noël décembre 2019

Billmann Christian    6.5h

Delille Yannick        6.5h (recup)

Durand-Heymes Jonathan    6.5h

Gorgus Thomas        6.5h

Jung Jean-Yves        13h

Kreiss Eric              13h

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;  
**CONSIDERANT**, la nécessité de la gestion des manifestations par les agents ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
**VALIDE** les heures supplémentaires et complémentaires comme détaillées ci-dessus  
**AUTORISE** le paiement sur la rémunération de janvier 2020

- **Modification de la délibération 2019/150 relative à la création du poste d'apprenti**

La délibération 2019/50 pour la création du poste d'apprenti faisait mention d'une personne âgée de 22 ans et étant dans une première année d'apprentissage. Cependant, cette dernière n'étant plus disponible au moment du recrutement, une autre personne a été sélectionnée. La DIRECCTE Grand EST a porté à notre connaissance, que dans le cas d'une licence professionnelle en 1 an, la rémunération est au moins égale à la rémunération afférente à une deuxième année d'exécution du contrat. Ce qui représente un salaire brut mensuel à l'embauche de 927.94€, et non 685.00€ comme mentionné dans la délibération 2019/50.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;  
**VU** la demande de la DIRRECTE Grand EST,  
**CONSIDERANT** la nécessité de modifier la délibération 2019/50 pour prendre en compte la rémunération correspondante au diplôme préparé par l'apprenti ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanimité :  
**VALIDE** la modification de la délibération 2019/50 concernant le volet de la rémunération qui est portée à 927.94€ brut par mois

## **POINT 6 : URBANISME**

- **Projet de vente des biens sis 12, rue de la Bergerie**

Un acheteur a manifesté son intérêt pour l'achat des biens sis 12 rue de la Bergerie. Il est proposé au conseil municipal d'examiner cette proposition en tenant compte de la reconfiguration du site par rapport à plusieurs éléments :

- L'élargissement de la rue des 3 hommes pour laisser un accès à un futur lotissement ; route actuellement de 4 mètres qu'il faudrait pouvoir élargie à 5 mètres
- Le nécessité de garder un certain espace pour le croisement entre la rue de la Bergerie et la rue des 3 hommes
- La promesse faite au propriétaire du 10 rue de la Bergerie de céder un bout de terrain pour un jardin. Décision du CM du 02-05-18

La commune a conventionné avec l'EPF ALSACE pour l'acquisition de ce bien en 2012, dont la valeur totale d'achat est de 70 596.66€ (prix du bien : 60 000€ / frais d'agence : 9 000€ / frais notaire : 1 598.66€). Un amortissement de cette somme est en cours depuis 2017, ce qui fait que le reste à financer ne serait plus que de l'ordre de 25.000 €.

Le montant proposé par l'acheteur pour le bien est de 50.000€ moins les frais de notaire.



Concernant le régime de TVA applicable, la commune sera assujettie à la TVA sur le prix total de vente dans les cas de figure suivants :

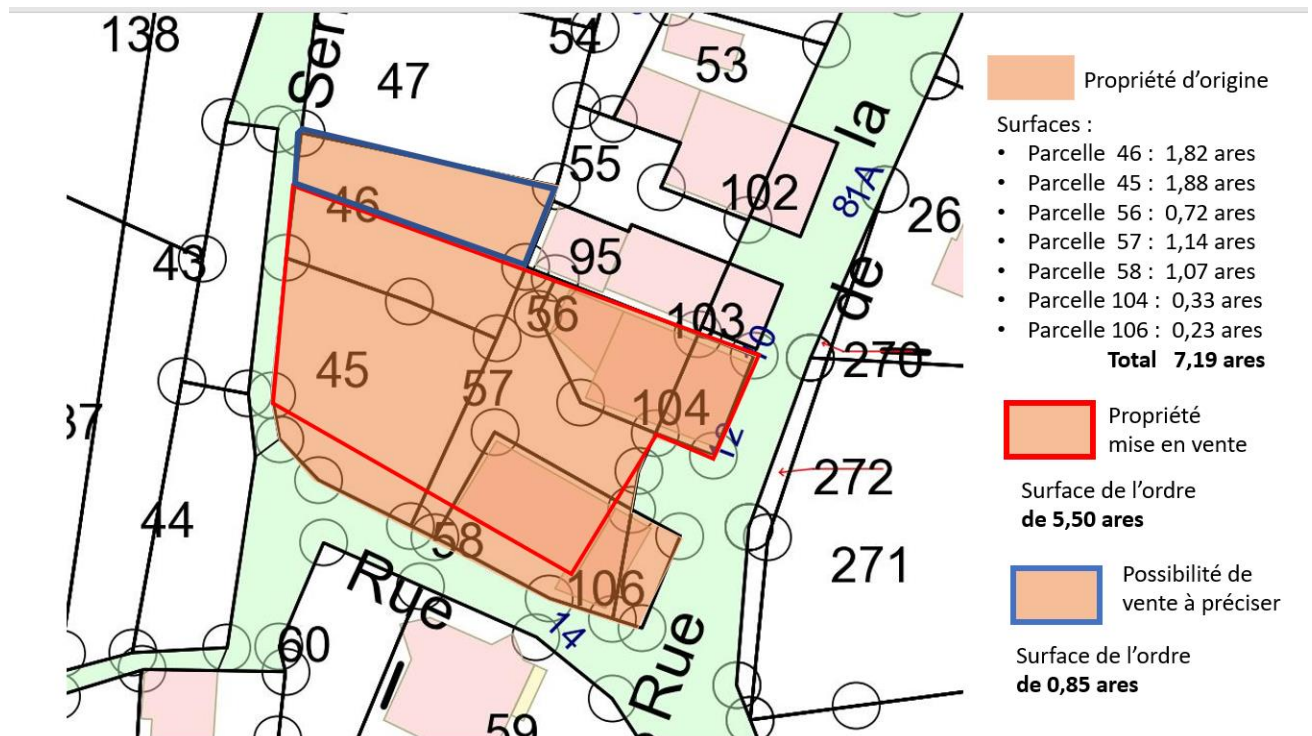
- S'il s'agit d'un terrain à bâtir de moins de 5 ans et que l'EPF revend par conséquent le bien à la commune en appliquant une TVA sur la marge ;
- S'il y a une modification physique du bien lors de la revente par la commune à l'acheteur (ex : réduction de l'emprise foncière vendue).

Le deuxième cas est avéré dans cette affaire.

Il est possible pour l'acheteur de démolir et de reconstruire à volume identique mais les ABF peuvent demander des modifications du projet.

L'acheteur doit avoir un projet pour pouvoir demander un certificat d'urbanisme opérationnel pour s'assurer auprès des ABF de la faisabilité de son projet.

La proposition de vente, qui sera exposé à la personne intéressée est de 5.50 ares, avec le découpage suivant :



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la proposition de l'acheteur

**CONSIDERANT**, l'état actuel de la propriété

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire cette proposition de découpage à l'acheteur et de rediscuter le prix sur la partie prise en compte des frais de notaire compte-tenu du fait que la communes est déjà assujettie à la TVA.

- Projet du pôle de santé et de services : proposition pour l'achat de la parcelle section 1 n°29

Dans le cadre du projet de pôle de santé et de services, les notaires, principaux investisseurs, ont émis des inquiétudes quant à au nombre de place de stationnement disponible pour l'ensemble des professionnels. Ces derniers étant, déjà, à 14 collaborateurs, les 24 places de stationnement prévus dans le projet ne seront pas suffisantes pour l'ensemble des professionnels.

Suite à la proposition d'achat de Monsieur Huilier, propriétaire de la parcelle section 1 n°29, une unité avec le projet du pôle santé et des services peut être créer en offrant notamment une surface supplémentaire pour des places de stationnement ainsi qu'un accès piétonnier entre le futur pôle et la parcelle.

La proposition d'achat s'élève à 320 000 euros, en conservant le bail professionnel de l'étude notarial qui sera perçu par la commune.

Un budget annexe pourra être créer dans le cadre de ce projet, avec un emprunt financé par les loyers.

A noter que le RDC du bâtiment est accessible aux personnes à mobilités réduites mais pas les étages.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la proposition de Monsieur Huilier

**CONSIDERANT**, le projet de création d'un pôle de santé et des services au centre-ville ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DONNE** son accord de principe sur l'achat de la propriété

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder à la négociation

**POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES**

- Autorisation pour les dépenses d'investissement

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

**VU** les crédits votés au budget primitif 2019 en section d'investissement au titre des dépenses d'équipement, dont le montant total s'élève à 1 748 883.00€

Il est proposé au conseil municipal, au regard des opérations en cours, de permettre à M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits 2019 affectés aux articles suivants :

Chapitre	Crédits 2020 (BP+DM)	Autorisation dans la limite de 25% des crédits 2019
20	25 000,00 €	6 250,00 €
21	1 723 883,00 €	430 970,75 €
<b>TOTAL</b>	1 748 883,00 €	437 220,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite de 437 220,75€ ;

**PRECISE** que toutes les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2020, aux opérations prévues.

- Reversement au CCAS de Soultz-sous-Forêts de la part des concessions de cimetière

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur du reversement d'1/3 du produit des concessions de cimetière, encaissé par la commune, au CCAS de Soultz-sous-Forêts. Ce versement prendra la forme d'une subvention.

**CONSIDERANT** le produit total des concessions de cimetière pour l'exercice 2019, d'un montant de 700.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de reverser 1/3 du produit total des concessions de cimetière 2019 au CCAS de Soultz-sous-Forêts, soit 233.33€

**PRECISE** que cette dépense prendra la forme d'une subvention et sera inscrite au compte 657362

- Lauréats fleurissement 2019 : complément de la délibération 2019-133

La délibération 2019-133 ne fait pas état du montant attribué pour le 14 et 15<sup>ème</sup> place du classement. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les montants des prix de ces derniers.

Soultz-sous-Forêts

- CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 <sup>er</sup> prix	M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI 1, rue Chrétien Frédéric Pétri	100
2 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Didier KLEIN 18 A, rue de Pechelbronn	75
3 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	55

4 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Marc YVON 28, rue du Maire Geiger	45
5 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Gérard LINCK 12, rue du Frohnacker	40
6 <sup>ème</sup> prix	ELIANE BOUTIQUE - Madame Eliane GRIES 5, rue des Barons de Fleckenstein	30
7 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	30

#### Hohwiller

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 <sup>er</sup> prix	M. et Mme Ernest PHILIPPS 18, rue de Reimerswiller	100
2 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme André STUDY 2, rue Kleinfeld	75
3 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen	55
4 <sup>ème</sup> prix	Mme Elisabeth MEINHARTH 2, rue des Jeunes Vignes	45
5 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Benjamin BOSSERT 40, rue Principale	40
6 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Jean-Georges GORGUS 48, rue Principale	30
7 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Werner BOSSERT 30, rue Principale	30
8 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Fredy BOSSERT 37, rue Principale	30
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	Restaurant Au Bœuf – M. Cédric ROTT 33, rue Principale	30
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	M. et Mme Pierre KOCHER 6, rue de Hoffen	30
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	M. et Mme Georges NIESS 29, rue Principale	30
12 <sup>ème</sup> prix	Mme Christiane WURSTER 44, rue Principale	30
13 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Samuel BOSSERT 37 A, rue Principale	30

14 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	30
15 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Rudy RENCKERT 27, rue Principale	30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer le tarif de la récompense de la 14 et 15<sup>ième</sup> place à 30 euros

- Concours local des illuminations de Noël et des plus belles vitrines des commerces 2019 : communication du palmarès

Concours des illuminations

CLASSEMENT	LAUREATS	MONTANTS ATTRIBUES
1er	M et Mme Bernard LASCH 20 Rue du Maire Frédéric Laeuffer	80 €
2ème	M. et Mme Pierre MORTIER 9 Rue du Vignoble	65 €
3ème	M. et Mme Michel HAUSHALTER 4, Chemin du Sel	65 €
4ème	M. et Mme Didier KLEIN 18a rue de Pechelbronn	35 €
5ème ex-aequo	M. et Mme Fabrice EHLEIDER 12, rue de l'Ecole - HOHWILLER	35 €
5ème ex-aequo	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen - HOHWILLER	35 €
7ème	M. et Mme Frédéric DAAB 19, rue du Frohnacker	30 €
8ème	M. et Mme Paul BOISSARIE 32 Rue de la Gare	20 €
9ème	M. et Mme Denis LOISON 17 Rue Lobsann	20 €
10ème	M. et Mme Georges JAEGER 28 Rue Principale - Hohwiller	20 €
11ème	M. et Mme Michel MATHES 4b, rue Louis Philippe Kamm	20 €
12ème	M. David CARTON 18, rue du Maire Frédéric Laeuffer	20 €
1ème	M. et Mme Fabien KOCHER 12, rue de la Dîme	20 €

**ATTENTION: montant total délibéré pour les illuminations 440€ (+25€ avec ex-aequo)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**DECIDE** de fixer le palmarès des illuminations de Noël comme exposé

Concours des plus belles vitrines  
de commerces

CLASSEMENT	LAUREATS	MONTANTS ATTRIBUES
1er	PHARMACIE CANTONALE 23 Rue Dr Deutsch	80 €
2ème	COIFFURE JOEGER 11 Rue Docteur Deutsch	60 €
3ème	BOULANGERIE O DELICE D'ENZO 35 rue des Barons de Fleckenstein	30 €
4ème	LISSAC L'opticien 40 rue des Barons de Fleckenstein	30 €
5ème	C COIFFURE 22 rue des Barons de Fleckenstein	30 €
6ème ex-aequo	MARLYSE AVENIR 18 rue des Barons de Fleckenstein	30 €
6ème ex-aequo	BOULANGERIE SAINT HONORE 26 Rue Docteur Deutsch	30 €

**ATTENTION: montant total délibéré pour les commerces 240€ (+30€ avec l'ex-aequo en 6ème)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**DECIDE** de fixer le palmarès des plus belles vitrines de commerces comme exposé

#### **POINT 9 : DIVERS**

- Recensement de la population par l'INSEE : communication des chiffres de la population légale à compter du 1er janvier 2019

Commune de Sultz-sous-Forêts	
Population municipale .....	3 177
Population comptée à part :	35
Population totale .....	3 212

De 2019 à 2020, la population de la ville a augmenté de 4 personnes. Le dernier recensement réel de la population a été effectué en 2016, ce chiffre montre qu'il est impératif que les projets de lotissement et de construction se réalisent.

- Prochaines réunions et manifestations

Le prochain conseil municipal : 05/02/20

Les vœux du Maire : 10/01/20

Repas des personnes âgées Hohwiller : 11/01/20

Repas du personnel et des élus : 24/01/20

Repas des personnes âgées Soultz-sous-Forêts : 26/01/20

Repas des bénévoles : 07/02/20

**La séance est levée à 21 h48**